



Pas de visite médicale de reprise = absence (in)justifiée ?

Jurisprudence publié le 10/05/2021, vu 743 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Après un arrêt maladie de plus d'un mois, un salarié ne reprend pas son poste, malgré la mise en demeure de son employeur.

Un employeur constate qu'un salarié ne reprend pas le travail à l'issue de son arrêt de travail qui a duré un peu plus d'un mois. Il lui adresse alors une mise en demeure de justifier cette absence ou de reprendre son travail.

Mais parce que le salarié laisse ce courrier sans réponse, l'employeur le licencie pour faute grave.

A tort, selon le salarié qui rappelle qu'après un arrêt de travail d'au moins 30 jours, l'employeur doit organiser la visite médicale de reprise du salarié. Ce qu'il n'a pas fait ici. Selon lui, son contrat était donc encore suspendu, ce qui justifiait son absence.

Mais le juge valide le licenciement, l'absence injustifiée du salarié constituant effectivement une faute grave. Il précise que le salarié qui n'a ni justifié son absence ni manifesté son intention de reprendre le travail ne peut pas reprocher à son employeur, resté sans nouvelles, de ne pas avoir organisé de visite de reprise.

Source : weblex.fr

Pour plus d'infos : [Comment se déroulent la visite médicale et la reprise après un arrêt maladie ?](#)

Voir aussi notre guide : [Saisir le Conseil de Prud'hommes 2020-2021](#)

Articles sur le même sujet :

- [Guide pratique de l'association](#)
 - [Guide pratique de la SARL](#)
 - [Modifier un contrat de travail](#)
 - [Rupture conventionnelle : mode d'emploi](#)
 - [Rompre un CDD](#)
 - [Saisir le Conseil de Prud'hommes](#)
-
- [Par qui un salarié peut-il être mis en arrêt maladie ?](#)
 - [Arrêt maladie : faut-il prévenir l'employeur ?](#)

- Arrêt maladie : le salarié peut-il exercer une autre activité professionnelle ?
- Que deviennent les congés payés en cas d'arrêt maladie ?
- Comment un arrêt maladie est-il rémunéré ?
- Licenciement pendant un arrêt maladie : possible ou pas ?
- Comment se déroulent la visite médicale et la reprise après un arrêt maladie ?
- Mi-temps thérapeutique : comment se déroule-t-il ?
- Licenciement pour inaptitude : procédure à suivre